

Règlement Intérieur – Concours de dessin

Noël illumine aussi les bateaux ...



« Dessine-moi le bateau scintillant »

Dans le cadre, du lancement des illuminations du quai du port qui aura lieu le dimanche 6 décembre 2021. **La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois lance la première édition « concours de dessin : dessine-moi le bateau scintillant »**

Les dessins gagnants seront le support de la future carte de vœux du port fluvial pour l'année 2021.

1/ Objet du concours :

Dans le cadre de ses animations de fin d'année, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (avec la participation de la ville de Castelnaudary) souhaite organiser un concours de dessins de Noël, ouvert aux enfants âgés de 4 à 10 ans. Tous les dessins qui seront réalisés dans le cadre du présent concours seront exposés sur la galerie virtuelle du site : OTI, CCCLA, ville et sur les réseaux sociaux (Facebook).

Seuls neuf d'entre eux, à raison de trois par tranche d'âge, seront primés par le jury et publiés sur le site internet : OTI, CCCLA, ville et sur les réseaux sociaux (Facebook).

2/ Qui peut participer :

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés de 4 à 10 ans inclus, domiciliés sur la Communauté de Communes.

Les enfants seront ensuite classés en 3 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : enfants âgés de 4 à 5 ans
- Catégorie 2 : enfants âgés de 6 à 7 ans
- Catégorie 3 : enfants âgés 8 à 10 ans



3/ Date du concours :

Le concours aura lieu du Dimanche 6 décembre 2020 au 3 janvier 2021. Les dessins gagnants feront l'objet d'un post sur : OTI, CCCLA, ville et sur les réseaux sociaux (Facebook) .

4/ Comment participer :

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « **Dessine-moi le bateau scintillant** » et répondre aux conditions suivantes :

- Le dessin doit être réalisé sur support libre, format A4 (21 x 29,7 cm)
- Toutes les techniques sont autorisées, mais seulement un dessin par enfant sera accepté
- Il suffit de le déposer à l'office de tourisme intercommunal de Castelnaudary ou renvoyer par mail à l'adresse : capitainerie@castelnaudary-tourisme.com

ATTENTION : Les enfants devront noter – ou se faire aider d'un adulte – leur nom, prénom, âge, et adresse au dos du dessin, de façon lisible afin d'être répertorié dans une des catégories.

5/ Jury du concours et critères de décision :

Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé de quatre personnes élues et agents de l'office de tourisme, CCCLA et Ville de Castelnaudary. Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner trois vainqueurs dans chaque catégorie.

Les trois dessins gagnants dans chaque catégorie seront ceux ayant récolté le plus de voix.

6/ Droit à l'image :

La Communauté de Communes souhaite pouvoir exploiter les dessins réalisés dans le cadre de ce concours, notamment en vue de les utiliser comme supports de communication autour de ses activités et de la future réalisation de la carte de vœux 2021 du port.

Lors de la transmission de leur dessin en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle. Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents / responsables légaux au titre de sa participation au concours.

La CCCLA est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier sur les différents sites.



La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

A vos stylos